



Vers, le 4 Mars 2024

Mme. Joëlle LAVOREL, Maire de Vers

Aux parents d'élèves de l'école de Vers

Mairie

31 route de Valleiry 74160 VERS

Tel : 04 50 35 20 33

Email : periscolaire@vers74.fr

Site : www.vers74.fr

Affaire suivie par : Sabrina LAUDES

OBJET : Prélèvement automatique

Pièce jointe : demande et autorisation de prélèvement des factures pour le périscolaire

Madame, Monsieur,

La Commune propose aux familles de régler leurs factures périscolaires (cantine et garderie) par prélèvement automatique sur leur compte bancaire ou postal.

Constatant régulièrement des retards de paiements générant également des frais complémentaires, je vous invite vivement à mettre en place le prélèvement automatique pour vos prochaines factures périscolaires.

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement :

- **Gratuit et sûr** : Vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur la facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent.
- **Simple** : Il n'entraîne pas de modification dans l'envoi des factures qui indiqueront en plus la date de prélèvement sur votre compte bancaire. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat sera automatiquement reconduit.
- **Souple** : Vous changez de compte ou d'agence bancaire, il vous suffit de transmettre votre nouveau RIB à la mairie. Vous souhaitez renoncer à votre contrat, il vous suffit d'informer le service périscolaire.

Pour bénéficier de ce service, il convient de remplir l'imprimé ci-joint (demande et autorisation de prélèvement) et de le renvoyer, accompagné d'un RIB, à Mme LAUDES Sabrina.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Joëlle LAVOREL